

Les accidents, cause croissante de mortalité

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse**

Band (Jahr): **65 (1956)**

Heft 5

PDF erstellt am: **10.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-683238>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LES ACCIDENTS, CAUSE CROISSANTE DE MORTALITÉ

Dans deux études successives, la *Chronique de l'OMS* (avril 1954 et mai 1956) a relevé d'après des statistiques mondiales la proportion croissante des décès dus à des causes accidentelles. La première étude envisage uniquement les accidents de transport alors que la seconde est consacrée aux accidents dus à d'autres causes.

*

Parmi les accidents de transport, ce sont ceux dus à des véhicules automobiles qui sont les plus meurtriers. Viennent ensuite, dans l'ordre décroissant, les accidents de chemin de fer, ceux de circulation provoqués par d'autres véhicules que les autos ou motos, ceux de transport par eau et ceux d'aviation. En moyenne, les véhicules automobiles sont responsables du 70 % des décès par accidents de transport chez les hommes et de 77 % chez les femmes. En Australie, ces chiffres se sont élevés jusqu'à 81,1 % chez les hommes, aux Etats-Unis jusqu'à 90,4 % chez les femmes. C'est chez les enfants que, de manière générale, l'on constate le plus de victimes des véhicules automobiles (78 % chez les garçons et 82 % environ chez les fillettes). Dans certains pays, l'automobile tue plus d'enfants que les maladies comme la rougeole, la méningite, la diphtérie et la coqueluche. L'on constate que la mortalité par accidents de transport est du même ordre que la mortalité par la tuberculose, surtout chez les hommes.

*

Quant aux accidents autres que ceux de transport, on les a classés en huit catégories principales: chutes; noyades et submersions; empoisonnements; accidents causés par le feu ou l'explosion de matières combustibles; accidents causés par des machines; accidents causés par une substance brûlante, un liquide corrosif, la vapeur ou des radiations; accidents causés par des armes de feu; autres causes.

Ce sont les chutes accidentelles qui causent, dans presque tous les pays étudiés, le plus grand nombre de décès (en Suisse le 52,3 % des décès dus à des causes accidentelles non provoquées par des moyens de transport); elles affectent principalement les personnes âgées de plus de 60 ans. Viennent ensuite les morts dues à des noyades et submersions accidentelles, surtout chez les

enfants (en Suisse, 11,1 %). Les empoisonnements accidentels prennent la troisième place (5,2 % en Suisse). Puis viennent les accidents causés par le feu ou l'explosion de matériaux combustibles (en Suisse 0,9 % seulement, mais aux Etats-Unis 12,7 %); ceux provoqués par des machines, dont les victimes sont presque toujours des hommes (Suisse 1,9 %, Etats-Unis 4,1 %); ceux causés par une substance brûlante ou corrosive, ou des radiations, dont beaucoup d'enfants sont victimes (Suisse 2,8 %); ceux dus à des armes à feu, principalement chez les jeunes gens et les hommes (Suisse 1,2 %, seulement, mais Etats-Unis 4,4 %). La dernière catégorie comprend enfin quelque rubriques allant de l'explosion d'un réservoir à des séquelles d'accidents et comprend, en Suisse, le 24,7 % des décès accidentels.

*

Il faut noter surtout la proportion considérable d'enfants victimes d'accidents. En Suisse, l'on doit hélas constater que le 25,6 % des victimes d'accidents autres que ceux de transport sont des enfants de 1 à 4 ans, le 21,8 % des enfants de 5 à 9 ans et le 23 % des jeunes gens de 15 à 19 ans. Quant à la mortalité causée par l'ensemble des accidents, y compris les accidents de transport, il est tragique de constater que, d'après des statistiques de 1953 et pour 100 000 personnes des deux sexes, le taux de mortalité est de 60,0 pour les Etats-Unis, de 58,6 pour le Canada, de 58,3 pour la France et de 55,5 pour la Suisse comme pour l'Australie, ces cinq pays étant ceux où la proportion est, et de beaucoup, la plus élevée.

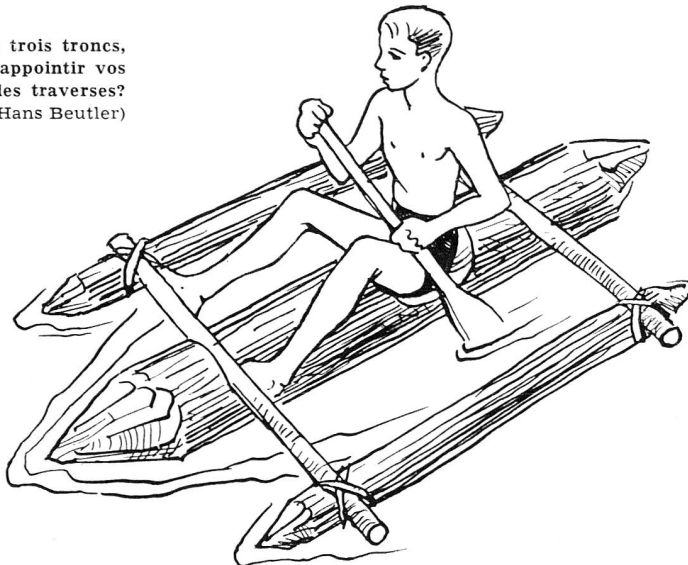
*

LES ENFANTS ET LA CIRCULATION

La route et l'école

Pendant que la gendarmerie vaudoise organise des examens de circulation à l'intention des jeunes cyclistes des écoles, Genève a ouvert un « Jardin d'enfants » où, tour à tour, durant quinze jours, les classes de 2^{me}, 3^{me} et 4^{me} degrés primaires ont eu l'occasion de s'exercer sur vélos ou autos miniatures à la connaissance du code de la route et des signaux et règles de la circulation sous la conduite d'agents. Voilà deux initiatives que l'on veut souhaiter voir poursuivies chaque année.

Savez-vous que vous pouvez vous faire un bateau avec trois troncs, deux traverses de bois, une corde... et une hache pour appointir vos troncs, creuser un siège et les emplacements où loger les traverses? Mais, n'abbatez pas d'arbre sans autorisation! (Dessin de Hans Beutler)



Une embarcation facile à construire soi-même pendant un camp au bord d'un lac et qui peut être utilisée pour la surveillance des baigneurs ou le sauvetage. Ne pas utiliser de clous pour lier les poutres aux traverses, mais faire de solides ligatures avec des cordes.